

JUDO CLUB MOULINOIS

101 rue du Jeu de Paume 03000 Moulins

Tél : 06 29 88 92 20

04 70 46 21 55

JUDO et JU- JITSU

2 cours d'essai gratuits avec possibilité de prêt de kimono

TARIFS ANNUELS 2023 -2024

I- COTISATION CLUB ET LICENCE FFJDA : 61 € ou 59 €

(cotisation club 20 €+ licence FFJDA 41 € ou 39 € sans assurance) : Règlement à l' inscription

II- SEANCES D' ENTRAINEMENT TARIFS ANNUELS :

Règlement en 1 ou 2 chèques (présentation premier chèque 05/11/23,deuxième 04/02/24)

Cours enfants nés en 2019 et 2018 (Baby Judo) :.....= **105 €** (55€+50€)

Cours enfants nés de 2017 à 2011 (Jeunes):..... = **140 €** (70€+70€)

Cours enfants nés en 2009 ou 2010 = **160 €** (80€ +80)

Cours (Adolescents et Adultes):.....= **170 €** (90€+80€)

Tarif dégressif pour inscriptions multiples :

Réduction de **30 €** par personne à partir de la 2ème inscription d' une même famille

Inscription en cours de saison :

Enfants Baby Judo : Tarif entraînement = **40 €** par trimestre

Jeunes :Tarif entraînement.....= **50 €** par trimestre

Adolescents et Adultes:Tarif entraînement = **60 €** par trimestre

NB : ces tarifs sont applicables y compris pour les trimestres commencés

III- PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LA PRISE DE LICENCE

1	Fiche d' inscription dûment complétée
2	Paiement à régler à l' inscription : Cotisation club 20€ + licence = 61 € ; (59 € pour licence sans assurance) Cours d' entraînement en 1 ou 2 chèques avec au dos du chèque la date souhaitée pour l' encaissement.
3	Licence : - Bordereau envoyé par mail à remplir et à rapporter signé au club, 101 rue du jeu de Paume à Moulins - ou:Prise par le judoka par Internet sur le site www.ffjudo.com .Dans ce cas, imprimer la demande de licence et la rapporter signée au club . - ou Prise au club :signer le document « licence »à l' inscription
4	Certificat médical pour les Majeurs : - 1ère licence:certificat de non contre - indication à la pratique du judo. - Renouvellement de licence : Attestation de réponse négative au questionnaire Santé-Sport /France -Judo. Certificat médical pour les Mineurs : Attestation de réponse négative au questionnaire santé France- Judo réservé aux mineurs, ou certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive Le certificat médical peut être établi par le médecin de famille